

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 7 AVRIL 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux,
rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau

Tél : 01.49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	32
Absents représentés.....	4
Absents excusés.....	6
Absents non excusés.....	3

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT AVRIL à DIX NEUF HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 1^{er} avril 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, MAYET, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée (à partir du vote du compte rendu des débats), M. MOKRANI (à partir du vote du compte rendu des débats), adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL (à partir du vote du compte rendu des débats), TAGZOUT (à partir du vote du compte rendu des débats), HEFAD (à partir du vote du compte rendu des débats), Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, PIERON (jusqu'au 2^{ème} vœu), M. SEBKHI, Mme MISSLIN, MM. AIT AMARA, ZAVALLONE (à partir du 1^{er} vœu), Mmes APPOLAIRE, LE FRANC (à partir du vote du compte rendu des débats), ANDRIA, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA (à partir du point A), Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART (à partir du point A),
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER.

ABSENTS EXCUSÉS

Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MOKRANI, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. ZAVALLONE, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. HEFAD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. ALGUL, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme POURRIOT, conseillère municipale,
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote de secrétaire de séance),
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal (jusqu'au 2^{ème} vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(31 voix pour et 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 18 février 2016.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et M. VERLIERE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale pour la reconnaissance officielle des massacres du 8 mai 1945.

(35 voix pour et 8 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VERLIERE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale contre les premières mesures anti sociales de Valérie Pécresse au Conseil Régional.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A1/ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2016 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2016, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 11 202 855 euros destiné à financer le programme d'équipement 2016 retenu par le conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, VERLIERE)

A2/ ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2016.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A3/ ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A4/ ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2016 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2016.

(Unanimité)

A5/ ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(Unanimité)

A6/ ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2016.

(Unanimité)

A7/ ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2016.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

A8/ FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ Taxe d'habitation	20,08 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,57 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,95 %

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, BERNARD Sandrine, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, VERLIERE)

B/ CONTESTE la perte de recettes de 12.1M€ au titre de la DGF depuis 2014 dans les budgets communaux, **PROPOSE** des projets qui pourraient être portés si les recettes du budget communal n'avaient pas été amputées par les réductions de dotations de l'Etat depuis 2014 et **ADOpte** les propositions alternatives au budget communal pour l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

C/ DELEGUE à Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine les pouvoirs pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours pour la durée du mandat, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limite ci-après définies :

- **PRECISE** que la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités.

- **AUTORISE** le Maire pour assurer le financement des investissements à contracter des emprunts avec des phases de mobilisation.

L'ensemble des emprunts mobilisés ne pourra dépasser le montant voté chaque année (budget primitif, budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives).

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite recourir à des produits de financement permettant de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou permettant au contraire de profiter d'éventuelles baisses. Il sera fait appel de préférence à des produits dont l'évolution des taux est limitée.

- **DELEGUE** au Maire les pouvoirs pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées ci-dessus, qu'il s'agisse d'options prévues par les contrats de prêts existants, de nouveaux contrats ou de contrats de réaménagement de dette, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- **PRECISE** que les délégations de compétence au Maire définies ci-dessus sont limitées à la durée du mandat.

- **PRECISE** que l'adjoint au Maire délégué par le Maire pourra exercer les pouvoirs présentement délégués au Maire par le Conseil Municipal et signer les actes correspondants. A défaut et en cas d'empêchement du Maire ou de l'adjoint, il sera fait application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

- PRECISE que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés, et des opérations de gestion de dette réalisées, dans le cadre de cette délégation de compétence.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

D1/ FIXE, pour 2016, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(25 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE HEFAD et 13 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CHIESA, Mme LESENS, MM. SEBKHI, ALGUL, Mmes PETER, POLIAN, M. BEAUBILLARD, Mme MACEDO, M. MOKRANI, Mmes VIVIEN, GAMBIASTIO, LE FRANC, BAILLON)

D2/ DECIDE de répartir la dotation départementale de 37 491,00 €, au titre de l'année 2015, au bénéfice des associations et groupements à caractère local.

(34 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme LESENS, ALGUL, Mmes PETER, POLIAN)

1/ DECIDE de verser à Monsieur PARET, Trésorier Municipal d'Ivry-sur-Seine, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur, au taux de 35% pour l'exercice 2015.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

2A/ APPROUVE la mise en œuvre du projet d'extension de l'école Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 1 905 000,00 € dudit projet dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

(Unanimité)

2B/ APPROUVE la mise en œuvre du projet d'extension du Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 1 363 000,00 € dudit projet dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

(Unanimité)

2C/ APPROUVE la mise en œuvre du projet de réhabilitation thermique du bâtiment Foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 435 000,00 € dudit projet dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

(Unanimité)

3/ PRONONCE la suppression de la ZAC Port d'Ivry et PRECISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

4/ DECIDE d'acquérir au prix de deux cent quatorze mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes (214 089,82 €), les lots de copropriété n° 1, 2, 3, 4, 35, 36 et 53, correspondant à deux appartements de 46,25 m² et 37,06 m², et de deux caves, sis 18 rue Pierre Galais à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AV n° 42.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

5/ DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de bien vouloir proroger les effets de la déclaration d'utilité publique de l'opération d'aménagement dénommée Zone d'Aménagement Concerté « Ivry-Confluences », au profit de la société SADEV 94, aménageur, en vue de l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers afférents, notamment par la procédure d'expropriation, et ce, pour une durée égale à celle initialement fixée par l'arrêté préfectoral n°2011/2275 du 11 juillet 2011.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ Point retiré de l'ordre du jour.

7/ DECIDE de dénommer « escalier Nathalie Lemel » la future voie communale piétonne, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments entre les rues Antoine Thomas et René Villars, à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

8/ DECIDE de dénommer « rue Olympe de Gouges » la voie nouvelle ouverte de l'avenue de Verdun à la rue Hoche, à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

9/ DECIDE de dénommer « Allée Rosalind Franklin » la future voie communale, aménagée entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Ampère, à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

10/ DECIDE de dénommer « Allée Rosa Parks » cette voie nouvelle, aménagée entre l'avenue de Verdun et le secteur du quartier parisien, à Ivry-sur-Seine et DECIDE du classement de l'allée Rosa Parks dans la voirie communale piétonne.

(Unanimité)

11/ PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, PRECISE que la présente délibération et le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'établissement public territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

12/ MODIFIE l'article 1 de la délibération du 25 septembre 2014 susvisée relative à l'acquisition d'un local de l'ensemble immobilier Pont Lénine, comme suit :

ARTICLE 1 : DECIDE d'acquérir au prix de vingt cinq mille euros (25.000 €), le lot n° C 57, d'une superficie de 58 m², de l'ensemble immobilier Pont Lénine sis 17-19 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section N n° 268.

DIT que toutes les autres dispositions de la délibération du 25 septembre 2014 précitée demeurent inchangées.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

13/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 94) relative aux actions et permanences de Conseil architectural.
(Unanimité)

14/ APPROUVE l'avenant au protocole du 15 juin 2015 à conclure avec la société SADEV 94 en vue de la création de servitudes.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

15/ APPROUVE la convention avec l'Etat concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social, ainsi que la charte du dossier unique s'y rapportant, PRECISE que la signature de la présente convention emporte adhésion aux chartes adoptées par le comité de pilotage, ces dernières pouvant faire l'objet de révisions pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires en la matière, PRECISE que ces modifications ultérieures deviendront applicables sauf désaccord dont la Ville d'Ivry devra faire part dans un délai de 3 mois à compter de la notification du projet de charte modifiée. Les projets de modification de la charte seront élaborés en concertation avec l'AORIF dans le cadre du comité de pilotage régional et PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à la Direction départementale des finances publiques.

(Unanimité)

16/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne, afin de réaliser un programme d'actions sur les enjeux énergétiques.

(Unanimité)

17/ APPROUVE la charte d'engagement relative au programme Territoires Zéro Waste, avec l'association Zéro Waste France.

(Unanimité)

18/ Point retiré de l'ordre du jour.

19/ Point retiré de l'ordre du jour.

20/ ABROGE sa délibération du 24 septembre 2015 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, **DECIDE** d'attribuer des indemnités de fonction dans les conditions fixées ci-après au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, **DECIDE** d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, **DECIDE** d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton », **FIXE** comme suit le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

✓ Maire :	6 139,37 €
✓ Adjoint :	2 221,92 €
✓ Conseiller délégué :	509,06 €
✓ Conseiller :	90,60 €

PRECISE que ces indemnités feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants et **FIXE** la date d'effet de la présente délibération au 18 février 2016.

(41 voix pour et 3 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

21/ APPROUVE la convention cadre de transfert de gestion des espaces privés ouverts à la circulation publique situés dans la ZAC Ivry-Confluences avec la SADEV 94.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mme APPOLAIRE, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

22/ APPROUVE le procès-verbal de remise en gestion des espaces publics réalisés par Grand Paris Aménagement pour les lots 6, 7 et 8 de la ZAC du Plateau, **APPROUVE** le contrat de cession de l'œuvre d'art « Marbre d'Ici » avec Grand Paris Aménagement et **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et Stefan Shankland concernant les modalités de gestion et d'entretien de ladite œuvre.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

23/ SOLLICITE des subventions auprès de la Région d'Ile-de-France pour la réalisation et le financement du doublet géothermique ainsi que de l'ouvrage d'interconnexion vers le secteur ouest (Centre-ville et Plateau) par la société Géotelluence dans le cadre de la délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur sur le quartier d'Ivry-Port et **DIT** que ces subventions seront intégralement reversées au délégataire qui les répercutera sur les tarifs payés par les abonnés.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

24/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry, pour l'exercice 2013/2014.

(Unanimité)

25/ APPROUVE les adaptations apportées à certains principes de dérogation à la sectorisation scolaire telles que figurant dans le document récapitulatif.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

26/ DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire.
(35 voix pour et 9 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

27/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux relatifs à l'aménagement et à l'acquisition de matériel et mobilier de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du groupe scolaire Anton Makarenko.

(Unanimité)

28/ APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine, APPROUVE la demande d'agrément « Animation Collective Familles » pour 2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Plateau Monmousseau à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé.

(Unanimité)

29/ APPROUVE la demande d'agrément « Animation Collective Familles » pour 2016 et 2017 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la maison de quartier Petit-Ivry à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé.

(Unanimité)

30/ APPROUVE la convention de partenariat 2016 à passer avec l'Association Sports et Spectacles Internationaux (A.S.S.I.) relative à l'organisation annuelle de « l'Humarathon » et PRECISE que, dans ce cadre, le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite association s'élève à 32 010 €.

(41 voix pour et 3 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

31/ APPROUVE l'annexe établie pour l'année 2015/2016 dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la mise en place du Programme local de prévention bucco-dentaire et PRECISE que la subvention départementale est fixée à 4 080 € pour l'année 2015/2016.

(Unanimité)

32A/ DECIDE, à compter du 1er mai 2016, la création des emplois suivant :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 1 emploi de médecin généraliste à temps non complet (23 h).

Et la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'attaché,
- 1 emploi de médecin généraliste à temps non complet (20 h).

FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

EMPLOI	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Rédacteur	46	47
Rédacteur principal de 2ème classe	18	19
Attaché	93	91
Médecin généraliste à TNC	2	2

(Unanimité)

32B/ DECIDE, à compter du 1er mai 2016, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 4 mois d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe,
- 4 mois d'adjoint administratif,
- 2 mois de rédacteur,
- 3 mois d'attaché,
- 3 mois d'éducateur des activités physiques et sportives.

(35 voix pour et 9 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

32C/ DECIDE, à compter du 1er mai 2016, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 52,5 mois d'adjoint technique de 2ème classe,
- 37 mois d'agent social de 2ème classe,
- 3,5 mois d'auxiliaire de soins de 1ère classe,
- 10 mois d'adjoint d'animation,
- 5 mois d'aide d'opérateur des APS (activités physiques et sportives),
- 18 mois d'éducateur des APS,

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

33/ FIXE, pour l'année 2016, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services municipaux conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	143 657
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction démocratie action citoyenne	Auxiliaires études surveillées	2 830
Direction des sports	Animateur sportif	6 880
Direction des affaires culturelles	Contrôleur Professeurs de beaux arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	4 174 3 129 360 301 125 145
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Service vacances Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie	Concierge remplaçant	16 157
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste	161 165

(35 voix pour et 9 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

34/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades ci-après, conformément aux décrets du 26 février 2016, avec effet au 1er mars 2016 :

Anciens grades	Effectifs	Nouveaux grades	Effectifs
		Cadre d'emplois des ingénieurs	
Ingénieur Ingénieur principal	12 23	Ingénieur Ingénieur principal Ingénieur hors classe	12 23 0
		Cadre d'emplois des ingénieurs en chefs	
Ingénieur en chef classe normale Ingénieur en chef classe exceptionnelle	1 2	Ingénieur en chef Ingénieur en chef hors classe Ingénieur général	1 2 0

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} février au 31 mars 2016.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU

VŒU**Vœu pour la reconnaissance officielle des massacres du 8 mai 1945****LE CONSEIL,**

Présenté par le groupe des élus Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
Par 35 voix pour et 8 abstentions

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anticolonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens, rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre « l'Algérie libre » pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance, ont fait l'objet d'une répression sanglante,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, composées de civils d'origine européenne, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat soixante-dix ans plus tard, le gouvernement algérien avance le nombre de 45 000 morts et les travaux de la très grande majorité des historiens français attestent d'un bilan de dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement,

Considérant que depuis soixante-dix ans, ces crimes de guerre commis par l'État et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à la fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre le peuple Algérien et Français,

Considérant que procéder à la reconnaissance de ce massacre commis par l'État français permettra à tous nos concitoyens, et notamment ceux issus de l'immigration algérienne, de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté légale républicaine, où toutes les mémoires sont respectées,

Considérant qu'il ne serait être question d'oublier une partie des victimes de ces journées sanglantes et qu'il est important de rendre aussi hommage aux 102 victimes – selon les historiens – issues de la population dite « européenne », ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé »,

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale avait promis que l'État Français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Sollicite le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la mémoire et le Président de la République pour la reconnaissance par l'État des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, et sur l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

VŒU**Vœu contre les premières mesures anti sociales de Valérie Pécresse au Conseil Régional**

LE CONSEIL,

présenté par le groupe des élus Front de Gauche au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
Par 37 voix pour et 6 voix contre

Madame Pécresse a annoncé, la semaine dernière, le lancement d'un grand plan « anti-ghetto » : le Conseil Régional d'Ile de France s'apprête à ne plus subventionner la construction de logements très sociaux PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) destinés aux personnes en difficultés, dans les villes comptant plus de 30% de logements sociaux. Cette décision traduirait, d'après le Vice-président du Conseil Régional en charge du logement, la volonté de « *casser les ghettos et de ne pas rajouter de la pauvreté à la pauvreté* ».

Alors qu'elle s'était engagée dans son programme à « *relanc[er] la construction de logements par tous les moyens possibles* », cette annonce est scandaleuse et inadmissible. Elle ne fera que bloquer les constructions de logements sociaux, organiser la pénurie entraînant mécaniquement une hausse des prix dans le privé, et laisser le champ libre au foisonnement du logement privé aujourd'hui inaccessible pour de nombreux franciliens.

Déjà, Valérie Pécresse avait inauguré son mandat en supprimant les aides au transport pour les étrangers en situation irrégulière titulaire de l'AME. Il s'agissait selon elle d'une meure de « justice sociale » dont on se demande ce qui est juste et ce qui est social dans le fait de supprimer l'un des seuls outils de socialisation possible pour des personnes souvent en grande précarité et détresse humaine.

Elle a ensuite annoncé un vaste plan d'économies à commencer par une réduction d'au moins 10% des budgets des organismes associés à la Région. Or, les premiers éléments laissent entrevoir -30% pour le centre Hubertine Auclert, centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes en Ile-de-France et son Observatoire des violences faites aux femmes. C'est la mort de ce centre de ressources et de recherches. Le centre « Jeunes Violences Ecoute » va quant à lui purement et simplement fermé. Mais quel est donc le projet ?

Début mars, une délibération du conseil régional a mis fin aux modulations des « contrats territoriaux » (subventions accordées aux communes ou EPCI). Jusqu'à présent, 4 critères permettaient d'adapter ces subventions régionales, liés à la lutte contre les carences en matière de logement social, à la lutte contre les inégalités sociales, à l'éco-responsabilité et au respect du SDRIF. A nouveau, au nom d'une « injustice » qui pénaliserait les Franciliens et d'une lourdeur de gestion, Madame Pécresse a supprimé ces modulations. Ainsi, demain, la Région ne donnera pas plus à ceux qui ont moins, mais la même chose à Neuilly comme à Ivry !

- Considérant que nous connaissons une crise dramatique du logement. Le manque de logements accessibles est criant et les inégalités territoriales dans la construction de logements sociaux n'ont jamais été aussi aigües. Vouloir empêcher les villes qui construisent du logement social de le faire est une absurdité.

Cette mesure va donc à l'encontre des besoins des populations : un vrai plan de rééquilibrage territorial devrait commencer par contraindre les villes qui dérogent à la solidarité nationale en ne construisant pas sur leur territoire les 25% de logements sociaux imposés par la loi. Or il s'agit principalement des villes de la même famille politique que Madame Pécresse !

- Considérant qu'en Région Ile de France, plus de 70% de la population est éligible au logement social. A Ivry, ce sont plus de 75% des 5 000 demandeurs de logements qui peuvent prétendre à un logement très social. Justement, le nombre de logements très sociaux (PLAI) est très en dessous des besoins. Face à la paupérisation d'un grand nombre de nos concitoyens qui trouve son origine dans le chômage, la précarité et la dégradation des conditions de vie, nous avons tout au contraire besoin de plus de logements sociaux. Il ne s'agit pas de créer des ghettos, mais de rendre opérant le droit fondamental au logement. Au regard des prix exorbitants de l'immobilier dans le privé, cela ajouterait de la pauvreté à la pauvreté !
- Considérant qu'à Ivry nous faisons en sorte que le développement de notre ville soit équilibré, mixte et solidaire. Dans tous nos projets d'aménagements urbains, la mixité sociale est une réalité avec 50% de logements sociaux et 50% de logements en accession à la propriété, avec des outils de prix maîtrisés favorisant les parcours résidentiels des Ivryennes et des Ivryens. Cette mesure va donc lourdement affecter nos projets en cours et à venir alors même que nous œuvrons au quotidien pour le droit au logement et à la ville pour tous.
- Considérant que le logement social ce n'est pas du logement pour les pauvres, mais du logement public, subventionné, de l'Habitat à Loyer Modéré. C'est une action de service public qui échappe en partie aux marchés et à la spéculation financière et qui représente un autre choix de société que l'hégémonie du privé aux loyers exponentiels.

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Demande à Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional, de revenir sur ces premières mesures d'injustice sociale, contre-productives et mortifères pour l'avenir de l'Ile-de-France et de ses habitants ;
- Demande au Conseil Régional de maintenir et développer les subventions régionales pour le logement très social (PLAI) dont la pénurie est criante, et de s'attacher, dans une action conjointe avec l'Etat, à faire respecter le seuil des 25% de logements sociaux pour un véritable rééquilibrage territorial en l'Ile-de-France ;
- S'associe à la mobilisation en cours autour de nombreux élus d'Ile-de-France, qui a permis le rassemblement de ce jour devant le Conseil Régional, et aux demandes formulées dans ce cadre, à savoir :
 - la suppression de la loi Boutin pour relever les plafonds d'accès au logement social et assurer ainsi une meilleure mixité du salariat ;
 - l'augmentation de l'aide à la pierre pour favoriser la construction de logements de qualité avec des loyers réellement modérés.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016